

PAIEMENT DE DIVIDENDES

INTILAQ FOR GROWTH

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régis par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24
juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Agrément du CMF n° 57-2014 du 11 décembre 2014

Siège social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 27 octobre 2016, United Gulf Financial Services-North Africa informe les porteurs de parts du FCPR « IntilaQ For Growth » qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter du lundi 31 octobre 2016, un dividende net de **78,576 dinars par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège d'United Gulf Financial Services-North Africa.